



Délibération D2022_002
Régularisation foncière Chemin du Vieux
Bellossy
Cession de terrain de la commune à SAXOD

L'an deux mille vingt-deux, le onze-janvier à vingt heures le Conseil Municipal de la Commune de Vers, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Joëlle LAVOREL.

Nombre de membres
Théorique : 15
En exercice : 15
Présents : 8
Procuration : 2

Date de convocation
04/01/2022

Présents : LAVOREL Joëlle, SAXOD Mélanie, GUILLERMET Jérôme, JACQUET Brigitte, DECRUY Marie Hélène, DUBOUCHET Philippe, EXCOFFIER Lionel, LAUREAU Pierre,

Représentés :
DUPRAZ Philippe donne pouvoir à LAVOREL Joëlle,
MUGNIER Joseph donne pouvoir à DECRUY Marie-Hélène

Excusé(s) : KARATAS Aylin, EXCOFFIER Yves, GRABINSKI Damien, NOVO PEREZ Laurence, MARTINET Sylvain

Absent(s) :

Secrétaire : DECRUY Marie Hélène

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que des bornages ont été effectués à Bellossy à l'occasion des travaux de réseau d'eau. Lors de ces bornages, L'emprise de la voirie du chemin du Vieux Bellossy a montré des décalages entre les propriétés des riverains et la voie publique et a été modifiée.

Elle expose le cas de la propriété SAXOD où la voie publique empiète sur une partie de sa cour. Suite l'arrêté d'alignement individuel n° A2021_125, il convient de régulariser cette situation cédant cette partie de terrain cadastrée A 1245, d'une contenance de 10 m², issue d'une partie de voie non affectée à l'usage public, de la Commune de Vers à M. SAXOD Jérôme, conformément au plan de division en annexe.

Entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté ainsi : 9 pour et une abstention de Mélanie SAXOD

ACCEPTE la cession gratuite de la Commune à Monsieur Jérôme SAXOD de la parcelle n° A 1245 d'une contenance de 10 m² selon le plan annexé ci-joint.

PRECISE que l'acte authentique sera rédigé soit en la forme administrative, soit en la forme notariée et que tous les frais seront à la charge de la Commune.

DONNE tous pouvoirs à Mme le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires relatives à cette cession et à signer tous les documents afférents.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus et ont signé les Conseillers présents.

Fait à VERS, Le 12 janvier 2022

Le Maire, Joëlle LAVOREL

